



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du lundi 12 avril 2021

Le lundi douze avril deux mille vingt un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle BOULARD, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Nathalie FERRE, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

Absents excusés : Christel FIETKAU, Michaël DUREZ

Pouvoir(s) : Christel FIETKAU à Michel GORDOT, Michaël DUREZ à Bernard DANIEL

Monsieur David MIDDIONE est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Les élus participent à la séance du conseil municipal dans la salle du foyer communal. A cet effet, une déclaration a été communiquée à la Préfecture le mercredi sept avril deux mille vingt et un.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mercredi 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

Obligations Légales de Débroussaillage OLD :

Monsieur David MIDDIONE précise qu'un travail de recherche a été établi par le garde champêtre afin de recenser les parcelles concernées.

Après concertation avec les services d'Alès Agglomération, certaines parcelles supplémentaires étaient répertoriées et donc à prendre en compte.

La première étape consiste à envoyer un courrier informatif pour effectuer le débroussaillage, un deuxième courrier courant fin juin sera expédié aux propriétaires pour vérification des travaux effectués.

Rôle des Commissions Municipales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal en faisant un petit rappel sur le rôle des commissions et son fonctionnement.

Toutes les commissions municipales peuvent se réunir, proposer des idées et celles-ci seront présentées en réunion du Conseil Municipal pour être délibérée afin de valider diverses décisions et actions.

Chaque commission établie un compte-rendu qui est envoyé à tous les membres du conseil municipal pour information.

Seuls le CCAS et la Commission d'Appel d'Offres sont indépendants et décisionnaires.

Fête de la musique :

Monsieur Michel GORDOT annonce à titre indicatif que le samedi 19 juin 2021 à 19h00 l'association AnimeMons propose une manifestation afin d'organiser la « fête de la musique ».

Actuellement, l'association s'active pour les préparatifs en prévision de cette fête.

Monsieur le Président de cette association précise que celle-ci aura lieu bien évidemment que si le gouvernement autorise ces manifestations suite à la pandémie actuelle, tout en respectant les règles sanitaires qui seront imposées à ce moment-là.

Fête du 14 Juillet :

Monsieur Michel GORDOT, responsable des festivités de la commune, propose de prévoir l'organisation de la fête nationale du 14 Juillet dans le même contexte que la fête de la musique.

La date du mardi 13 juillet 2021 a été retenue !

L'orchestre « Texto » animera cette soirée, la commission doit se réunir pour définir le traiteur suivant les devis reçus.

Contrat Santé Communale :

Monsieur Daniel SAUVAGE présente le groupe Mutéo mutuelle entreprise en collaboration avec le CCAS, cette proposition de mutuelle est pour tous les administrés qui souhaitent comparer et changer de mutuelle si cela peut leur convenir.

Une réunion publique d'information peut être envisagée.

Madame Alice VILLEMAGNE demande si d'autres compagnie d'assurance mutuelle ont été contactées ?

Monsieur Daniel SAUVAGE tient à préciser que ce n'est pas la mairie qui a sollicité cette démarche.

Vote des Délibérations

Vote des deux Taxes (taux d'imposition des taxes directes locales bâti et non bâti) :

Monsieur le Maire propose de voter le taux des taxes afin de permettre la validation du budget 2021.

Ces taux d'imposition restent inchangés depuis l'année 2017 à savoir :

Foncier bâti :	Part Communale	13,26 %
Foncier non bâti :		54,29 %

Voté à l'unanimité des présents

Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade :

Madame Alice VILLEMAGNE annonce que le Comité Technique du Centre de Gestion du Gard a donné un avis favorable quant à la proposition du taux de 100% de promulgation concernant l'avancement de grade des agents.

Monsieur Yann RICHE demande qui est concerné et combien d'agent ?

Monsieur le Maire répond que tous les agents sont concernés.

Pour information, seuls les agents stagiaires et/ou titulaires rentrent dans ce cadre donc 15 agents au total, les contractuels (2 agents sur la commune) ne peuvent pas prétendre à ce dispositif.

Voté à l'unanimité des présents

Tarif des repas à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet :

Monsieur Michel GORDOT fait remarquer que cette année, il faudrait augmenter les tarifs par rapport aux devis des prestataires.

Pour précision la commune ne fait pas de bénéfice à l'occasion de la fête du 14 juillet, le prix de la prestation du traiteur a été actualisé.

Proposition :	Adulte :	17€
	Enfant :	10€

Vote : 16 pour, 1 contre, 2 abstentions

Points divers :

Les travaux de la Place des Tilleuls a débuté lundi 12 avril 2021 et finira vers fin mai, une circulation alternée a été mise en place.

En prévention des panneaux de signalisation de circulation ont été placés dans les deux sens : Célas/Mons et Mons/Célas.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures trois.

Fait à Mons, le 13 avril 2021

Gérard BANQUET
Maire de Mons

